



## Commune de VALENCIN

### Décision du Maire Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) 2024-013

Le Maire de la Commune de VALENCIN

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,  
VU l'article 2123-1 du Code de la Commande Publique

VU la délibération n°2022-049 en date du 25 juillet 2022 par laquelle le Conseil Municipal a donné  
délégation à son Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution  
et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils  
européens publiés au Journal Officiel de la République française ainsi que toute décision concernant  
leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15%,  
lorsque les crédits sont inscrits au budget .

VU le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration et d'une passerelle d'accès

VU la consultation lancée pour une étude « repérage amiante et plomb »

VU l'offre du cabinet Nord Isère Diagnostic sis à CHAVANOZ (Isère) 2 Rue Pierre Goy

CONSIDERANT l'analyse des offres selon les critères retenus

### DECIDE

**Article 1 :** de retenir l'offre du cabinet Nord Isère diagnostics, offre la mieux disante au regard des  
critères retenus avec un montant de 4 620.00 HT soit 5 544.00€ TTC pour la réalisation d'une étude  
« repérage amiante et plomb » préalable à la construction de la nouvelle station d'épuration et de sa  
passerelle d'accès.

**Article 2 :** de notifier la présente décision au cabinet Nord Isère Diagnostics.

**Article 3 :** qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

**Article 4 :** qu'en cas de contestation, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal  
Administratif de Grenoble.

**Article 5 :** de transmettre la présente décision à Monsieur le Sous-Préfet de Vienne et de la publier sur le site  
internet de la Commune.

A VALENCIN, le 7 Novembre 2024

Le Maire,

Bernard JULLIEN

